

GUIDE PIÈCE N°18 : Contrat-type OSAD-Patient

Le contrat-type conclu avec le patient doit au minimum contenir les rubriques suivantes :

- Préambule contenant les valeurs et principes de l'OSAD
- Les engagements et obligations de l'OSAD
- Les droits et devoirs du patient
- Les horaires de l'OSAD et leur système de piquet
- Les limites d'intervention (technicité des soins, ressources insuffisantes, déménagement, etc)
- Informations sur les tarifs comprenant :
 - Tarifs prestations de soins OPAS (A, B et C) **précisant qu'aucun frais n'est mis à la charge du patient y compris les déplacements (hors franchise et quote-part)**
 - Tarifs prestations d'aide et d'accompagnement, **précisant qu'ils sont à la charge du patient**
 - Information en cas d'annulation de la prestation ou en cas d'absence du patient
 - Information sur l'existence des possibilités de demande financière d'aide individuelle
- Accès au dossier médical et traitement des données
- Mentionner le paragraphe suivant dans son intégralité :

Par ma signature, j'accepte que le Département de la Santé et de l'Action Sociale, par l'intermédiaire du CIVESS (contrôle interdisciplinaire des visites en établissement sanitaires et sociaux), dans sa mission de contrôle de la qualité et de la sécurité des prestations fournies aux patients, puisse avoir accès à mon dossier de soins et être présent lors de la visite à domicile le jour de l'inspection ». En cas d'incapacité de discernement, la décision revient au Représentant thérapeutique ou légal du bénéficiaire.

J'accepte *Je refuse*

- Informations sur d'éventuelles directives anticipées
- Informations concernant le droit des patients (mentionner l'existence de la brochure et la mettre en annexe au contrat ou dans la pièce 19 *Documentation à l'intention des patients*)
- Les voies de recours et formulaire de plainte à mettre en annexe au contrat (voir guide pièce n°21: Procédure interne de gestion des signalements et des plaintes)

- Durée du contrat et résiliation tout en faisant mention de l'article 24 du ROSAD.
- Mentionner l'existence du document médico-social de transmission (DMST) (Recommandé).